# Mise en place d'une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau

**Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville d'Arcachon met en place une aide financière pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie auprès de ses habitants.**

Ce dispositif vise à encourager les habitants qui le souhaitent à s'équiper de récupérateur afin de limiter leur consommation et ainsi de réduire leur impact environnemental. Un récupérateur d'eau de pluie permet en moyenne de récolter 600l d'eau par m2 sur une année. Et m^me sur le mois les moins pluvieux, il est possible de récupérer 30 à 40 litres d'eau de pluie par m2 de toiture.

« Nous voulons une écologie de proximité et concrète. Ici c'est un geste pour l'environnement que nous proposons », précise le maire Yves Foulon.

L'aide financière prendra la forme d'une subvention de 30% du montant d'achat pour:

- un récupérateur d'eaux pluviales d'une capacité minimale de 200 litres et de maximum 3000 litres (plafonnée à 100€ hors main d'oeuvre et accessoires)
- un récupérateur avec cuves enterrées à partir de 3000 litres (plafonnée à 300€ hors main d'oeuvre et accessoires)

Sont éligible à la subvention les arcachonnais ayant fait l'acquisition d'un récupérateur à compter du 1er janv. 2021. Il suffit pour cela de déposer une demande par formulaire via ce lien -> https://www.ville-arcachon.fr

[titre]Conseils d’utilisation

- le récupérateur d’eau doit être hermétique pour empêcher la prolifération des moustiques
- il convient à un usage non domestique de l’eau [/titre]